

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

191x20

EXONÉRATION DE LOYERS POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE

Afin de soutenir les entreprises locales locataires de la commune, dont l'activité est impactée par le COVID 19, la commune des Pennes Mirabeau a mis en place un plan de soutien. Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces activités en sortie de confinement. Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération de loyers pour les entreprises locataires de la commune, d'une durée de 2 à 6 mois en fonction de l'activité, correspondant aux loyers d'avril à Novembre 2020.

La liste des locataires concernés est la suivante :

Noms	Adresses des locaux	Montants des loyers	Mois concernés par l'exonération
La Boîte à Coquille	Square J.Moulin - Av F.Mitterrand	604,05€	Avril - Mai
Provence Paysage Méditerranée (PPM)	Terrain RD 6 Plan de Campagne	1 141,70€	Avril - Mai
ROUJAJO (Barbier)	RN 113 – Quartier du Tunnel	1 724,67€	Avril - Mai
Atelier Pierre CHABRUT	15 Av Victor Hugo	284,90€	Avril - Mai
Kinésithérapeute Mme Céline FASCIANA	71-73 Av F.Mitterrand – La Gavotte	1 108,96€	Avril - Mai
Galaxy Geek	98 Av F.Mitterrand – La Gavotte	300€	Avril - Mai
Laboratoire de Correction Auditive	71-73 Av F.Mitterrand – La Gavotte	2 115,60€	Avril - Mai
Station DJ	Local Av Paul Brutus	2 275,04€	Avril – Mai Octobre - Novembre

Le montant total de ces exonérations est à l'ordre de **9 554,92€**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'accorder une exonération de loyers pour les entreprises locataires de la commune dont la liste et la durée de l'exonération sont précisées ci-dessus.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI